



EPREUVES A L'EXAMEN du BREVET OFFICIEL de SURVEILLANT de BAINNADE (B.S.B.)



CONDITIONS

- être âgé de 18 ans au 1er Juillet de l'année en cours
- être apte médicalement à la pratique de la natation et du Sauvetage.
- savoir nager au minimum 200 m sans limite de temps et 50m sur le dos
- être titulaire du PSC1
- avoir suivi une formation d'un minimum de 30 h
- constituer un dossier d'inscription auprès du Comité Départemental de la FFSS un mois au moins avant la date de session d'examen
- Etre détenteur de la licence fédérale FFSS en cours de validité

DOSSIER A FOURNIR

Pour le STAGE

- Fiche d'inscription au stage
- 1 chèque correspondant au montant des frais de stage et d'examen.

Pour l'examen :

- 1 Demande d'inscription sur papier libre
- 1 Fiche de renseignements
- 1 Certificat médical **de moins de trois mois avant la date d'examen.**
- **2 enveloppes timbrées à 1,00 €** format 23 X 16
- **1 Photo d'identité récente**
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- Photocopie du PSC1
- Photocopie de la licence de la FFSS.

EPREUVES à l'Examen

- **EPREUVES ELIMINATOIRES NON COTEES**
 - 200 m nage libre avec obstacles
 - 50 m Mannequin
 - lancer du ballon de sauvetage
 - Epreuve de Premiers secours (PSC1)
- **EPREUVES COTEES**
 - réglementation et organisation des baignades dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (note/20)
 - Prévention des noyades (note sur 20)

TOUTE NOTE INFERIEURE à 10 /20 est ELIMINATOIRE

ADMISSION

Le Brevet est délivré au candidat ayant satisfait aux épreuves éliminatoires et obtenu au moins la moyenne des points dans chaque épreuve côté.

NOTA : Les titulaires du Brevet de Surveillant de baignade sont astreints tous les cinq ans à une session de recyclage et de perfectionnement

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à :

**ASSOCIATION COLMARIENNE
de SAUVETAGE et de SECOURISME**

Maison des Associations - 6 Rte d'Ingersheim - 68000 Colmar

Tél. : 06.28.40.76.52

Site Internet : www.acss-colmar.net

Courriel : info@acss-colmar.net

Dernière mise à jour : 6 août 2011